

Chargé de production de projets artistiques

RNCP39624 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	323
Formacode(s)	45052
Code(s) ROME	L1302
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	01/10/2024
Date d'échéance	01/10/2026

Certificateur(s)

ECAD CONSULTANTS - IESA ART&CULTURE · SIRET : 33115405400091

Partenaires habilités

7 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 7 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CIFAP CENTRE INTERNATIONAL DE FORMATION AUDIOVISUELLE ET DE PRODUCTION	41317641300024	Former et organiser l'évaluation
ECAD CONSULTANTS	33115405400117	Former et organiser l'évaluation
GALILEO FORMATION PROFESSIONNELLE	81212304000063	Former et organiser l'évaluation
INSTITUT DE FORMATION FILIERE MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIEES	92187787400021	Former et organiser l'évaluation
L'ARDEC	40918368800038	Former et organiser l'évaluation
OCTOPUS	35408547400055	Former et organiser l'évaluation
STUDIO MEDIA GROUP (ABREVIATION : SMG)	90799237400013	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Intervenant dans un cadre budgétaire, temporel et artistique définit en lien avec les différentes parties prenantes, le chargé de production veille à l'organisation matérielle, juridique, humaine et financière relative à la production d'un ou plusieurs projets artistiques (spectacle vivant, représentation théâtrales, danse, concerts de musique, etc.). De la conception à la réalisation d'un projet artistique, ce professionnel participe activement à son organisation en s'assurant notamment de sa viabilité financière par la gestion et le suivi budgétaire, mais également des différents aspects administratifs et logistiques qui y sont rattachés. Par la planification et l'organisation opérationnelle du projet, passant par la mise à disposition des ressources nécessaires et à la coordination des différents intervenants, le chargé de production garantit alors le bon déroulement de ce dernier en veillant à ce que chaque aspect matériel,

financier, administratif ou logistique, soit pris en compte et géré de manière efficace.

Dans un contexte où les impératifs budgétaires, temporels et artistiques convergent, le rôle du chargé de production est central. Il assure une gestion intégrale des projets artistiques, de leur conception à leur réalisation, en veillant à leur viabilité financière, administrative et logistique. Face aux mutations du secteur culturel, le chargé de production doit relever de nouveaux défis : diversification des sources de financement, intégration des enjeux environnementaux et lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels. C'est ainsi que cette certification s'adapte et intègre ces enjeux émergents.

ACTIVITÉS VISÉES

Définition des moyens humains, techniques, logistiques et financiers nécessaires à la réalisation d'un projet artistique

Élaboration du budget prévisionnel d'un projet artistique (production/exploitation)

Recherche de financements et de partenariats.

Détermination du prix de cession/vente d'une production artistique

Suivi budgétaire d'une production artistique

Établissement des contrats de travail des collaborateurs

Établissement des contrats afférant à la production et à l'exploitation d'un projet artistique

Réalisation des demandes d'autorisation

Application des obligations règlementaires liées à la dimension internationale d'un projet artistique

Gestion de l'impact environnemental du projet artistique

Établissement du calendrier prévisionnel de la production et de l'exploitation d'un projet

Élaboration des fiches techniques

Organisation de la logistique nécessaire à l'accueil, au transport, à l'hébergement, etc. des artistes et des techniciens

Coordination des moyens et des équipes

Mise en œuvre de mesures de lutte contre les VHSS

Définition et planification des actions de communication autour d'un projet artistique

Défense du projet artistique auprès des partenaires

Conception de supports de communication

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Déterminer les moyens nécessaires à la réalisation du projet artistique afin d'en estimer les coûts de production.

Etablir - en collaboration avec les différentes parties prenantes - le budget prévisionnel du projet afin d'évaluer les ressources financières nécessaires à sa viabilité.

Prospecter les différentes sources de financements du projet, à travers la constitution des dossiers de demandes de subvention, la gestion campagnes de financements, le sponsoring, etc.

Rechercher les partenariats et coproducteurs, en s'appuyant sur l'identification préalable des acteurs pouvant être mobilisés au regard des besoins spécifiques et des objectifs du projet artistique.

Établir la tarification de la production artistique (prix de vente, prix de cession, etc.), en fonction des frais liés à l'exploitation et du coût de production.

Réaliser le suivi budgétaire de la production, afin d'identifier les éventuels écarts et procéder aux ajustements nécessaires.

Etablir les contrats de travail des différents intervenants (artistes, fournisseurs, sponsors, etc.), en veillant à l'application et au respect du droit du travail.

Etablir les différents types de contrats (de coproduction, de résidence, de cession, de coréalisation, de mise à disposition, etc.) et/ou les conventions nécessaires à la production et à l'exploitation du projet artistique.

Effectuer les demandes d'autorisation relatives aux droits d'auteurs et droits voisins pour l'exploitation des œuvres.

Appliquer les obligations sociales et contractuelles liées à la dimension internationale d'un projet.

Proposer des actions visant à réduire l'impact environnemental de la production artistique en vue de répondre aux enjeux de durabilité du secteur.

Établir le calendrier prévisionnel de production et d'exploitation du projet artistique

Élaborer la fiche technique de la production artistique, de manière à anticiper les aspects techniques et de mesurer les contraintes et adaptations possibles avec le lieu d'accueil et/ou l'acheteur du projet.

Planifier la logistique nécessaire à l'intervention des artistes et techniciens en négociant et en organisant les conditions d'accueil, de transport, d'hébergement des différents intervenants.

Établir les feuilles de routes et les plannings des différents intervenants en vue de coordonner efficacement les équipes.

Intégrer des mesures de luttes contre les violences et le harcèlement sexiste et sexuel dans la gestion de la

production, dans le respect du cadre légal ainsi que des politiques et des procédures de la structure.
Établir un plan de communication digitale et hors ligne
Promouvoir le projet artistique auprès des différents partenaires afin d'engager des collaborations
Concevoir les différents supports de communication

Blocs de compétences

RNCP39624BC01 — Assurer la gestion du budget et des ressources d'un projet artistique

LISTE DE COMPÉTENCES

Déterminer les moyens nécessaires à la réalisation du projet artistique, en s'appuyant sur un entretien avec le créateur/artiste ainsi que sur l'étude des documents initiaux (note d'intention, synopsis, scénario, etc.), afin d'estimer les coûts de production.

Établir - en collaboration avec les différentes parties prenantes - le budget prévisionnel du projet, en fonction des charges et des produits de production et d'exploitation, afin d'évaluer les ressources financières nécessaires au projet et à sa viabilité.

Prospecter les différentes sources de financements du projet, à travers la constitution des dossiers de demandes de subvention, la gestion campagnes de financements, le sponsoring, etc., en vue d'obtenir les fonds nécessaires à la réalisation de la production artistique.

Rechercher les partenariats et coproducteurs, en s'appuyant sur l'identification préalable des acteurs pouvant être mobilisés au regard des besoins spécifiques et des objectifs du projet artistique, en vue d'établir des collaborations.

Établir la tarification de la production artistique (prix de vente, prix de cession, etc.), en fonction des frais liés à l'exploitation et du coût de production, afin de garantir la viabilité économique du projet.

Réaliser le suivi budgétaire de la production,

- en effectuant des reporting réguliers
- en s'appuyant sur une comparaison entre les prévisions (budget prévisionnel) et les réalisations, afin d'identifier les éventuels écarts et procéder aux ajustements nécessaires.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle portant la gestion et le suivi budgétaire d'un projet artistique réel ou fictif, et cas pratique portant sur la vérification et le suivi budgétaire à partir de deux situations d'exploitation.

Pour plus d'informations sur les attendus des modalités, veuillez télécharger le référentiel de certification.

RNCP39624BC02 — Mettre en oeuvre les opérations contractuelles et réglementaires d'un projet artistique

LISTE DE COMPÉTENCES

Etablir les contrats de travail des différents intervenants (artistes, fournisseurs, sponsors, etc.), en veillant à l'application et au respect du droit du travail, afin de contractualiser les relations.

Etablir les différents types de contrats (de coproduction, de résidence, de cession, de coréalisation, de mise à disposition, etc.) et/ou les conventions nécessaires à la production et à l'exploitation du projet artistique, en tenant compte :

- Des réglementations applicables
- Des accords mutuels entre les parties-prenantes
- Des spécificités de la production

afin de formaliser les engagements avec les différents partenaires/collaborateurs.

Effectuer les demandes d'autorisation relatives aux droits d'auteurs et droits voisins pour l'exploitation des œuvres, en effectuant les démarches nécessaires, afin de pouvoir reproduire ou diffuser diverses œuvres préexistantes réalisées par un tiers.

Appliquer les obligations sociales et contractuelles liées à la dimension internationale d'un projet, en s'appuyant sur les réglementations relatives aux pays concernés, de manière à garantir le respect des obligations légales.

Proposer des actions visant à réduire l'impact environnemental de la production artistique, à partir de l'identification des principaux postes d'émissions, en vue de répondre aux enjeux de durabilité du secteur.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle portant sur la mise en oeuvre des opérations contractuelles et réglementaires liées à la production et à l'exploitation d'un projet artistique réel ou fictif et cas pratique portant sur la dimension internationale d'un projet artistique.

Pour plus d'informations sur les attendus des modalités, veuillez télécharger le référentiel de certification.

RNCP39624BC03 — Organiser la production et l'exploitation d'un projet artistique

LISTE DE COMPÉTENCES

Établir le calendrier prévisionnel de production et d'exploitation, en déterminant – en collaboration avec les parties prenantes - les étapes, jalons, et ressources nécessaires à la réalisation de chacune des activités, de manière à piloter et suivre le projet.

Élaborer la fiche technique de la production artistique, en recensant l'ensemble des besoins techniques et humains nécessaires aux représentations/monstrations, de manière à anticiper les aspects techniques et de mesurer les contraintes et adaptations possibles avec le lieu d'accueil et/ou l'acheteur du projet.

Planifier la logistique nécessaire à l'intervention des artistes et techniciens en négociant et en organisant les conditions d'accueil, de transport, d'hébergement des différents intervenants, tout en tenant compte des éventuelles situations de handicap, afin de garantir le bon déroulement de la production.

Établir les feuilles de routes et les plannings des différents intervenants, en recensant les moyens, en priorisant les tâches ainsi qu'en définissant le calendrier des activités, en vue de coordonner efficacement les équipes.

Intégrer des mesures de luttes contre les violences et le harcèlement sexiste et sexuel dans la gestion de la production, dans le respect du cadre légal ainsi que des politiques et des procédures de la structure, afin de garantir un environnement de travail sécurisé et respectueux des collaborateurs impliqués.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle portant sur l'organisation de la production et de l'exploitation d'un projet artistique réel ou fictif et cas pratique portant sur les mesures de luttes contre les violences et le harcèlement sexiste et sexuel.

Pour plus d'informations sur les attendus des modalités, veuillez télécharger le référentiel de certification.

RNCP39624BC04 — Promouvoir un projet artistique

LISTE DE COMPÉTENCES

Etablir un plan de communication digitale et hors ligne, en planifiant et en détaillant l'ensemble les actions à mener (objectifs, cibles, moyens, canaux, et messages), afin d'organiser et suivre la communication autour du projet artistique.

Promouvoir le projet artistique auprès des différents partenaires, en s'appuyant sur une présentation de la démarche artistique ainsi que sur le développement d'un argumentaire en vue d'engager des collaborations et/ou d'obtenir des soutiens.

Concevoir les différents supports de communication, en adaptant les contenus selon les cibles visées et les différents canaux de diffusion, de manière à promouvoir le projet artistique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mises en situation professionnelle portant sur la promotion d'un projet artistique réel ou fictif et sa défense auprès des partenaires.

Pour plus d'informations sur les attendus des modalités, veuillez télécharger le référentiel de certification.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le chargé de production de projets artistiques exerce principalement dans le secteur de la production artistique et culturelle regroupant les organisations agissant principalement dans les domaines suivants :

Le spectacle vivant (danse, musique, théâtre, cirque, etc.)

La production musicale (festival, salles de concert, etc.)

L'audiovisuel

Voici une liste non exhaustive des types d'organisations dans lesquelles il peut exercer :

Les compagnies du spectacle vivant

Les structures culturelles et artistiques (théâtre, salles de spectacle, centres de création, etc.)

Les équipements culturels (équipements labélisés, tiers-lieux, friches réhabilitées, structures, etc.)

Les sociétés de production/diffusion

Les lieux de création/diffusion (festivals artistiques, centres culturels, salles de diffusion, etc.)

Les structures et organisations associatives et culturelles

Le chargé de production de projets artistique exerce principalement dans des TPE/PME pouvant relever du secteur

publique ou bien privé.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le poste de chargé de production de projets artistiques peut recouvrir diverses appellations. Voici les différents intitulés métiers qui lui sont associées (liste non exhaustive) :

- Chargé de production/diffusion
- Attaché de production/diffusion
- Chargé d'administration de production
- Chargé de développement
- Chargé de projet (+ spécialité : spectacle vivant, musique actuelle, etc.)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 500 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en communication et information (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	28 833
Jugés difficiles à recruter	10 %
Emplois saisonniers	31 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

En formation initiale :

Entrée en première année : Être titulaire d'une certification de niveau 4, d'un baccalauréat, d'un DAEU, ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger)

Entrée en deuxième année : Être titulaire d'une certification de niveau 4, d'un baccalauréat, d'un DAEU, ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger) et avoir validé 60 crédits ECTS dans un domaine académique cohérent avec celui visé par la certification.

En alternance (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation) :

Pour un cursus en 2 ans : Être titulaire d'une certification de niveau 4, d'un baccalauréat, d'un DAEU, ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger)

Pour un cursus en 1 an : Être titulaire d'une certification de niveau 4, d'un baccalauréat, d'un DAEU, ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger) et avoir validé 60 crédits ECTS dans un domaine académique cohérent avec celui visé par la certification.

En formation continue :

Entrée avec un niveau 4 : Être titulaire d'une certification de niveau 4, d'un baccalauréat, d'un DAEU, ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger)

Entrée avec un niveau 3 : Être titulaire d'un titre ou d'un diplôme de niveau 3 et justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur visé de 24 mois minimum.

Dérogations spécifiques : Si le candidat ne dispose pas de l'expérience professionnelle ou du diplôme requis, le

candidat devra présenter un dossier démontrant sa capacité à valider la certification professionnelle (VAP, attestation employeur ou autres preuves d'une expérience professionnelle, personnelle ou associative permettant l'acquisition de compétences connexes, etc.).

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

En formation initiale :

En cas d'intégration en première année : Avoir validé les conditions d'accès à la formation et avoir effectué un cursus de formation de 24 mois préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné.

Et avoir effectué un stage ou une mission professionnelle (bénévolat, CDD,...) de 2 à 6 mois en lien avec le métier visé

En cas d'intégration en deuxième année : Avoir validé les conditions d'accès à la formation et avoir effectué un cursus de formation de 12 mois préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné.

Et avoir effectué un stage ou une mission professionnelle (bénévolat, CDD,...) de 2 à 6 mois en lien avec le métier visé

En alternance (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation) :

Pour un cursus en 2 ans : Avoir validé les conditions d'accès à la formation et avoir effectué un cursus de formation en alternance de 24 mois préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné.

Pour un cursus en 1 an : Avoir validé les conditions d'accès à la formation et avoir effectué un cursus de formation en alternance de 12 mois préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné.

En formation continue :

Entrée avec un niveau 4 : Avoir validé les conditions d'accès à la formation et avoir effectué un cursus de formation préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné.

Et avoir effectué un stage ou une mission professionnelle (bénévolat, CDD,...) de 2 à 6 mois en lien avec le métier visé

Entrée avec un niveau 3 : Avoir validé les conditions d'accès à la formation et avoir effectué un cursus de formation préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné.

Et avoir effectué un stage ou une mission professionnelle (bénévolat, CDD,...) de 2 à 6 mois en lien avec le métier visé

Dérogations spécifiques : Si le candidat ne dispose pas de l'expérience professionnelle ou du diplôme requis, le candidat devra présenter un dossier démontrant sa capacité à valider la certification professionnelle (VAP, attestation employeur ou autres preuves d'une expérience professionnelle, personnelle ou associative permettant l'acquisition de compétences connexes, etc.).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

- Le/la directeur(trice) de l'école ou son représentant
- Un(e) responsable pédagogique ou un(e) enseignant(e) formateur(trice)
- Deux professionnels externes exerçant dans le métier visé

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 200 €
Selon la branche	7 200 € – 7 521 €
Prise en charge	Branches concernées
7 200 €	Valeur par défaut · 208 branches

7 521 €	CPNE de l'édition de livres, de l'édition phonographique et de l'édition de musique, CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
7 362 €	CPNEF Spectacle Vivant, CPNEF de l'audiovisuel
7 214 €	CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC)

Base légale

Date de décision	01/10/2024
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	01/10/2026
Date de dernière délivrance possible	01/10/2030

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2022	49	0	93 %	—
2021	69	0	73 %	79 %
2020	51	0	88 %	74 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP36984

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP42865

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP36984

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.iesa.fr/formation/charge-production>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39624/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	54
Parcours menés à terme	46
Taux d'achèvement	85 %
Période	03/2025 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	57
----------------------	----

Montant total engagé	327 331 €
Coût moyen par dossier	5 743 €
Durée moyenne	495 h
Période	01/2025 – 08/2026
France compétences	42 %
OPCO	30 %
France Travail	15 %
Reste à charge titulaire	14 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.